

# ACTES DE VIOLENCE ET DE HARCÈLEMENT SEXUEL VÉCUS PAR LES FEMMES LOCATAIRES ET CHAMBREUSES : UN PORTRAIT DE LA SITUATION

**MARIE-EVE DESROCHES**

MILITANTE DU CENTRE D'ÉDUCATION ET D'ACTION DES FEMMES  
ÉTUDIANTE AU DOCTORAT, CENTRE URBANISATION CULTURE  
SOCIÉTÉ, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

# DÉFINITION

*L'agression à caractère sexuel est un acte de domination, d'humiliation, d'abus de pouvoir, de violence, principalement commise envers les femmes et les enfants. Cet acte s'inscrit comme une forme de contrôle social en tentant de maintenir les femmes dans la peur et dans des rapports de force inégaux. Agresser sexuellement, c'est imposer des attitudes, des paroles, des gestes à connotation sexuelle contre la volonté de la personne, et ce, en utilisant l'intimidation, la menace, le chantage, la violence verbale, physique et psychologique. (RQCALACS, 2015, p. 2)*



# COMITÉ FEMMES ET LOGEMENT DU CÉAF



2003

- Déclaration citoyenne des femmes de Sainte-Marie
- Formation du comité d'action locale (CAL)



2013-2014

- Récolte de témoignages sur femmes et logement par le CAL
- Assemblée publique femmes et logement



2014-...

- Rencontre de plus d'une centaine de survivantes
- Éducation populaire (kiosques, photo-roman, musée éphémère, ateliers, etc.)



# MODALITÉS

- a) Propos injurieux (insultes, remarques dégradantes, etc.)
- b) Utilisation abusive des pouvoirs (utilisation du passe-partout, manipulation la divulgation d'informations privée, etc.)
- c) Sollicitation d'actes sexuels (sexe contre le loyer ou des réparations, etc.)
- d) Agressions à caractère sexuelles (ex. attouchements, agression sexuelle lorsqu'elles sont dans la douche, la salle de lavage, l'ascenseur, etc.)
- e) Menaces ou conséquences en cas de refus (ex. expulsion, ne pas réaliser les réparations, etc.)

\*Souvent plusieurs de ces formes simultanément (Pilote 1989).

\*\*Les comportements tendent à se multiplier et à s'intensifier dans le temps (Novac 1993; Keeley 2007)

# PROFIL DES SURVIVANTES

## **VULNÉRABILITÉ LIÉE FAIT D'HABITER SEULE OU D'ÊTRE DISCRIMINÉE**

- Immigrantes, sans-statut ou à statut précaire.
- Vivent seules dans leur logement
- Réseau d'ami-e-s restreint
- Rupture amoureuse
- Chambreuses

## **PAUVRETÉ, PRÉCARITÉ ET MARCHÉ DU LOGEMENT**

- Impuissance devant des avances
- Crises du logement qui affecte l'offre et les conditions d'habitation
- Renforce les inégalités de pouvoir

# ÉLÉMENTS COMMUNS AUX TRAJECTOIRES

- Silence pendant de nombreuses années
- Honte et culpabilité d'avoir laissé la situation dégénérer
- Malaise dès la première visite
- Peu ont porté plainte
- Faible connaissance des droits, recours et ressources
- Ressources maladaptées à leurs besoins
- Rester et risquer l'itinérance ou quitter et voir ses conditions d'habitation se dégrader?



Photographe: Pascale Detandt



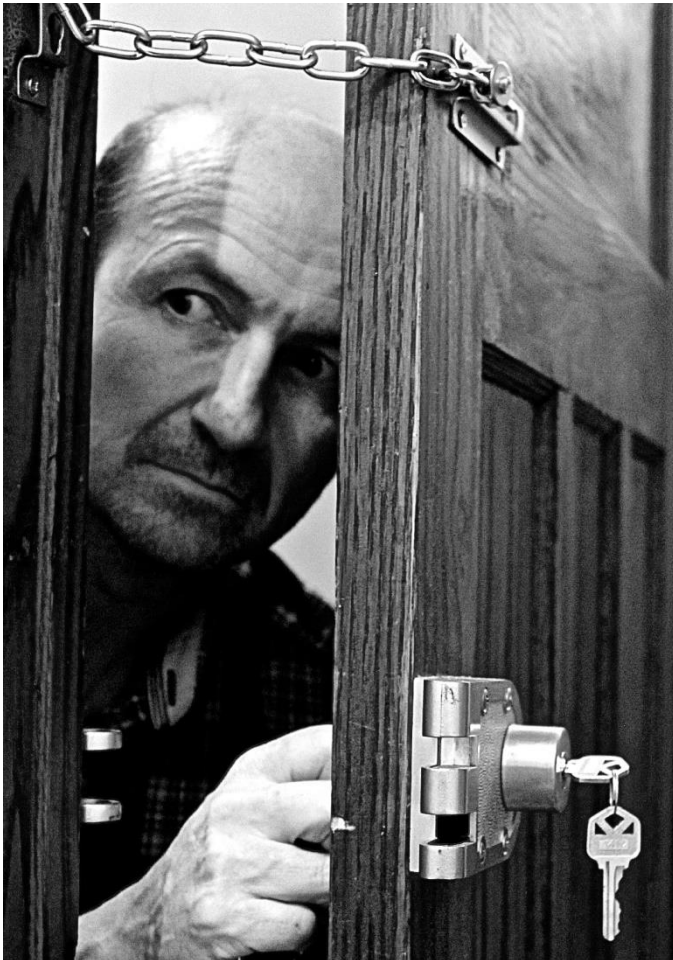
# SIGNIFICATIONS

- Locataires vues comme des possessions accessibles jour et nuit
- Viole donc le caractère sacré et sécuritaire du domicile
- Caractère profondément envahissant
- Met en péril la sécurité du logement



Photographe: Pascale Detandt

# INÉGALITÉS DE POUVOIR DANS UN CONTEXTE DE LOCATION



- Pouvoir associé au fait de posséder ou encore de détenir une autorité sur le logement
- Possèdent des informations personnelles et privées sur les locataires
- Pouvoir par le passe-partout qui donne accès au logement à toute heure du jour ou de la nuit
- Locataires sont en situation de dépendance pour obtenir, conserver et entretenir leur logement

Photographe: Pascale Detandt



# RECOURS DISPONIBLES LIÉS AU CODE DU LOGEMENT

**1902** - Le locateur ou toute autre personne ne peut user de harcèlement envers un locataire de manière à restreindre son droit à la jouissance paisible des lieux ou à obtenir qu'il quitte le logement.

**1931** - Le locateur est tenu, à moins d'une urgence, de donner au locataire un préavis de 24 heures de son intention de vérifier l'état du logement, d'y effectuer des travaux ou de le faire visiter par un acquéreur éventuel.

**1974.1** - Un locataire peut résilier le bail en cours si, en raison de la violence d'un conjoint ou d'un ancien conjoint ou en raison d'une agression à caractère sexuel, même par un tiers, sa sécurité ou celle d'un enfant qui habite avec lui est menacée.



Photographe: Pascale Detandt

# COMMENT AIDER UNE SURVIVANTE?

## **Permettre de briser le silence**

- Ami-e-s ou famille
- Ligne 24/7
- CALACS
- Centre de femme

## **Faire connaître les ressources d'aide disponibles**

- Maison pour femmes en difficulté
- CALACS
- Comité logement
- Indemnisation pour les victime d'acte criminels

## **Parler des possibilités de porter plainte:**

- Police
- Commission des droits de la personne
- Administrateurs des logements (HLM, OBNL et résidences)
- Régie du logement

# PISTES D'ACTION

- Augmentation du parc de logements sociaux
- Changer les règlements d'immeuble
- Accroître les ressources d'aide
- Formation des intervenant-e-s
- Éducation populaire
- Documenter les différentes situations



- Aalberts, Robert J et Terrence M Clauretje. 1992. « Sexual harassment in housing. » *Journal of Property Management*.
- Adams, Michelle. 1998. « Knowing Your Place: Theorizing Sexual Harassment at Home. » *Arizona Law Review* 40: 17-71.
- Bernard, Nicolas. 2008. « Femmes, précarité et mal-logement: un lien fatal à dénouer. » *Courrier hebdomadaire du CRISP* (25): 5-36.
- Butler, Kathleen. 1989. « Sexual harassment in rental housing. » *U Ill L Rev* : 175.
- Cahan, Regina. 1987. « Home is no haven: An analysis of sexual harassment in housing. » *Wis L Rev* : 1061.
- De Keseredy, Walter S., Shahid Alvi, Martin D. Schwartz et Barbara Perry. 1999. « Violence against and the Harassment of Women in Canadian Public Housing: An Exploratory Study\*. » *Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie* 36 (4): 499-516. doi: 10.1111/j.1755-618X.1999.tb00961.x.
- Dubroff, Deborah. 1997. « Sexual harassment, fair housing, and remedies: Expanding statutory remedies into a common law framework. » *T Jefferson L Rev* 19: 215.
- FRAPRU. 2013. « Urgence en la demeure. ». <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2013/11/RapportFinalCompleet.pdf>.
- Garon, Muriel et CDPDJ. 1997. *Pauvreté et droit au logement en toute égalité: une approche systémique*. : [Québec]: Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- Hill, Catherine et Elena Silva. 2005. *Drawing the Line: Sexual Harassment on Campus*. : ERIC.
- Howell, Shirley Darby. 2008. « Making women homeless and keeping them homeless. » *National Lawyers Guild Review* 65 (2): 77.
- Keeley, Theresa. 2007. « Landlord Sexual Assault and Rape of Tenants: Survey Findings and Advocacy Approaches. ».
- Litt, William, Charlotte Robinson, Lisa Anderson et Nicole C Bershon. 1992. *Sexual Harassment Hits Home*. : HeinOnline.
- Maxwell, Jill. 2006. « Sexual Harassment at Home: Altering the Terms, Conditions and Privileges of Rental Housing for Section 8 Recipients. » *Wis Women's LJ* 21: 223.
- Novac, Sylvia. 1993. « Boundary violations: Sexual harassment within tenancy relations. » *Shelter, Women, and Development*.
- Novac, Sylvia, Joe Darden, David Hulchanski et Anne-Marie Seguin. 2002. *Housing discrimination in Canada: The state of knowledge: Canada Mortgage and Housing Corporation Ottawa*.
- OHRC. 2016. *Housing discrimination and the individual*. <http://www.ohrc.on.ca/en/right-home-report-consultation-human-rights-and-rental-housing-ontario/housing-discrimination-and-individual>.
- Pilote, Ruth. 1989. « Femmes locataires en liberté surveillée. » *Recherches féministes* 2 (1): 103-109.
- Reed, M. E., L. L. Collinsworth et L. F. Fitzgerald. 2005. « There's no place like home - Sexual harassment of low income women in housing. » *Psychology Public Policy and Law* 11 (3): 439-462. doi: 10.1037/1076-8971.11.3.439.
- Rosenthal, Robert. 1992. « Landlord Sexual Harassment: A Federal Remedy. » *Temple L Rev* 65: 589.
- Tester, Griff. 2008. « An intersectional analysis of sexual harassment in housing. » *Gender & Society* 22 (3): 349-366.
- Zalesne, Deborah. 1996. « Intersection of Socioeconomic Class and Gender in Hostile Housing Environment Claims under Title VIII: Who is the Reasonable Person, The. » *BCL Rev* 38: 861.